



JO N° 31 du 28 août 2019

DOSSIER N° 158-2019

AVIS DE CONSTRUCTION

Permis ordinaire

REQUERANT Centre Dentaire Delémont Sàrl
Place de la Poste 1
2800 Delémont

AUTEUR DU PROJET Atelier 25B Sàrl, Chemin des Croisettes 26, 1066 Epalinges

PROJET Changement d'affectation et transformations intérieures d'une partie du bâtiment n°1 pour l'aménagement d'un cabinet dentaire.

RUE Place de la Poste

PARCELLE(S) N° 1679 Surface: 592 m2

ZONE DE CONSTRUCTION ZTA : Zone de transport A

PLAN SPECIAL --

LIEU-DIT --

BÂTIMENT N° 1

Description: Bâtiment existant

DIMENSIONS

Longueur:	Existant	Hauteur:	Existant
Largeur:	Existant	Hauteur totale:	Existant
Remarques:	--		

GENRE DE CONSTRUCTION

Murs extérieurs:	Existant		
Façades:	Existant	Couleur:	Existant
Couverture:	Existant		
<u>CHAUFFAGE</u>	Existant		

DEROGATIONS REQUISES --

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au vendredi 27 septembre 2019 inclusivement**, au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Notion de compensation des charges selon l'article 32 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire :

Si un propriétaire foncier tire profit d'un avantage particulier qui lui est accordé aux dépens d'un voisin à la suite d'une dérogation, d'un plan spécial ou de tout autre mesure s'écartant des prescriptions communales sur la construction, il doit dédommager le voisin si ce dernier subit un préjudice notable.

Delémont, le 26 août 2019

SERVICE DE L'URBANISME,
DE L'ENVIRONNEMENT ET
DES TRAVAUX PUBLICS